



En Direct

DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE



Edito



Les conditions météorologiques du début de l'année nous laissent présager un été tendu pour l'irrigation de nos cultures. Les pluies intenses de ces dernières semaines nous rassurent, même si elles peuvent gêner certaines productions, comme nos prairies de foehn de Crau. Nous ne devons pas lâcher notre attention et continuer à gérer finement cette ressource, qui se veut capricieuse avec le dérèglement climatique, et nous devons continuer à expliquer à toute la société la nécessité des irrigations pour nos cultures provençales.

Patrick LÉVÊQUE,
président de la Chambre d'agriculture 13

Planter des haies, des intérêts agroécologiques et économiques



Aujourd'hui, les haies recommencent à trouver leurs places dans les systèmes de productions agricoles. Leurs intérêts agroécologiques sont nombreux.

▶ **La biodiversité**
L'implantation de haies permet de fournir des habitats supplémentaires (cavités, bois morts, fleurs, bandes enherbées) pour les auxiliaires des cultures (syrphes, chrysopes, avifaune, chiroptères...). Une haie héberge jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et de batraciens.

▶ **Intérêts agronomique et climatique**
Le département est caractérisé par une pluviométrie annuelle faible et des vents parfois violents. Le mistral favorise un fort ensoleillement, mais génère un assèchement des sols, des cultures et de la végétation qui deviennent alors sensibles au risque d'incendie. Cet effet est limité par les réseaux de haies ce qui permet de conserver une meilleure hygrométrie de l'air ainsi que de réduire les dégâts sur les cultures. Les haies vont également jouer un rôle sur la préservation de la ressource en eau, notamment en cas de forte pluie car elles vont limiter l'érosion des sols et améliorer la gestion des flux d'eau.

▶ **Protection contre les dérivés de produits phytosanitaires**

Lorsque le contexte présente deux exploitations voisines avec des itinéraires techniques différents ou alors que des habitations sont proches des parcelles des agriculteurs, la haie a un rôle important à jouer en tant que barrière antiderive de produits phytosanitaires. Dans le cas de la protection pour les riverains, avoir des haies remplissant cet objectif, peut aider à apaiser les tensions qui peuvent se créer.

La Chambre d'agriculture 13, au travers de la démarche SAE2 (Services Agroécologiques et Économiques) vous accompagne dans la conception de vos projets d'agroforesterie ainsi que dans la recherche de financements.

Votre contact : Adrien SAINT-DIDIER : 07 61 20 99 12
a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

En bref

Visites guidées des ouvrages hydrauliques de la Société du Canal de Provence

La Société du Canal de Provence propose désormais au grand public, des visites guidées de ses principaux ouvrages hydrauliques sur différentes thématiques afin de sensibiliser et informer pour lutter face au changement climatique. Plus de renseignements sur : <https://canaldeprouvence.com/nouveautes-les-visites-maintenant-ouvertes-au-grand-public/>

La CLE de la Durance a sa présidente !

Le 17 mai dernier, le collège des collectivités a élu Marion MAGNAN, vice-présidente du département des Alpes de Haute-Provence, pour présider la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Durance. La CLE du SAGE Durance est composée d'une centaine de personnes dont un peu plus de la moitié seront des représentants des collectivités, un tiers des représentants des usagers et la portion restante sera occupé par des représentants de l'état et des établissements publics. Pour en savoir plus sur le SAGE de la Durance : www.srnayd.org/sage-durance

Chiffres clés

17 500
mètres linéaires
de haies plantés et
accompagnés sur le
département depuis
2019, soit 30 porteurs
de projets.

Déclarer ses forages



Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09; morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mandatée par la DDTM pour une procédure de régularisation des forages agricoles et des prélèvements en eau. Cette procédure concerne la régularisation des forages ou puits et des prélèvements superficiels (en rivière, dans les canaux classés cours d'eau ou plan d'eau).

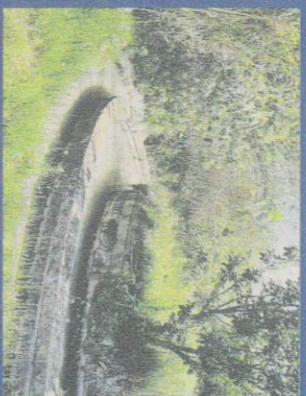
La Chambre d'agriculture vous propose une démarche groupée pour diminuer les coûts d'études et vous faciliter les démarches administratives. Le coût de la déclaration via la Chambre d'agriculture est de 500 € TTC (pour la déclaration d'un forage, et pour chaque forage supplémentaire 83 € TTC en sus jusqu'à 10 forages). Ce montant inclut les frais de gestion de dossier par la Chambre d'agriculture, la réalisation de l'étude d'incidence ainsi que l'accompagnement dans la démarche administrative.

De même, toute création d'ouvrage agricole est soumise à demande d'autorisation. Ce dossier doit être transmis à la Police de l'eau du département, qui a deux mois pour autoriser le propriétaire de créer un forage.

Focus

Visite du partiteur du Merle

Durant les 3 jours du Salon des agricultures de Provence des 2-3-4 juin 2023, toute l'équipe du pôle gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture s'est relayée pour faire découvrir la gestion de l'eau en Provence et le Partiteur du Merle. Cet ouvrage hydraulique exceptionnel, habituellement fermé au public, a accueilli des visiteurs qui ont pu entendre les précieuses explications des membres de l'ouvrage générale de Craponne, sur son histoire et son fonctionnement.



Ces visites ont été l'occasion d'expliquer la genèse de l'arrivée de l'eau de la Durance dans la plaine de la Crau et bien au-delà, grâce à la construction des canaux gravitaires permettant notamment la mise en culture et l'irrigation d'une partie des coussouls. Le partiteur, conçu au XVI^e siècle par l'ingénieur salonnais Adam de Craponne, a pour fonction de répartir l'eau sur le territoire via différents canaux. Les visiteurs ont été étonnés de découvrir qu'une installation si ancienne permette toujours une gestion fine de l'eau, répondant aux besoins des ayants-droits de l'eau de la Durance. Les échanges avec le grand public ont également permis de montrer le rôle central de l'agriculture irriguée pour le maintien des paysages, des milieux humides, de la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau de la nappe qui permet différents usages sur le territoire.

Claude BAURY, chef du service Pôle Eau Environnement - Qualité

Des prestations sur mesure

La démarche Services AgroÉcologiques et Économiques (SAE2)

Vous souhaitez :
Au travers de la démarche SAE2, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne dans la mise en place de pratiques et aménagements favorables à la biodiversité (haies, nichoirs, enherbements, mares et autres aménagements...)
Cette prestation comprend :

- une visite terrain,
- un compte-rendu comprenant des propositions opérationnelles en lien avec vos projets,

- une mise en lien avec des prestataires et fournisseurs,
 - une présentation des possibilités de financement,
 - un accompagnement à différentes phases du projet.
- Plus d'info sur : <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-d-agriculture-13/voies-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/rubrique-agroecologie/demarche-sae2/>
- ▶ **Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur :**
www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

La Chambre d'agriculture & vous

Chambre d'agriculture 13, 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30).

www.chambre-agriculture13.fr
www.facebook.com/agr13



La certification vous assure la qualité de notre service.
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multistates porté par l'APCA.



Député de la 8^e circonscription des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi siège à l'Assemblée nationale depuis cinq ans. Il y préside notamment la commission 'Développement durable et de l'aménagement du territoire', dont un rapport sur l'eau est attendu pour la rentrée.

EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

"Il faut expliquer ce que réalisent nos agriculteurs"

L'eau est une question cruciale pour nos sociétés. Comment éviter les conflits, alors que le lien entre agriculture et société se distend parfois ?

Jean-Marc Zulesi : "La première nécessité est de ne pas opposer les différents usages et usages, ne pas stigmatiser ceux qui ont besoin de l'eau au quotidien, notamment les agriculteurs. Nous sommes tous dans le même bateau et devons tous faire face à la même exigence : celle de lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la ressource. Il y a donc tout un travail de communication à mener sur l'utilisation de l'eau par nos agriculteurs. Prenons l'exemple du foin de Crau irrigué par gravitation. Les prairies consomment peut-être plus d'eau que d'autres cultures, mais il ne faut pas oublier que la ressource utilisée alimente une nappe phréatique et, *in fine*, approvisionne tout un bassin de population qui profite aussi à l'industrie comme aux collectivités. Il faut donc expliquer ce que réalisent nos agriculteurs."

Avez-vous le sentiment que les urbains n'ont pas conscience des enjeux de l'eau pour le monde agricole, confronté au changement climatique ?

J.-M.Z. : "Encore une fois, n'opposons pas les usagers. Les urbains sont autant concernés que les agriculteurs et les ruraux face au changement climatique. Ils ont, eux aussi, leur part de responsabilité : celle qui consiste à baisser leur consommation d'eau, à faire preuve de sobriété, etc. Tous sont partie prenante de la gestion de l'eau au niveau national. Et il nous faut tous prendre la mesure de cette lutte et de la nécessité d'avancer ensemble."

Vous connaissez bien les agriculteurs. Considérez-vous qu'ils utilisent trop d'eau dans leurs cultures et qu'ils doivent impérativement revoir leurs pratiques ou encore basculer sur d'autres productions ?

J.-M.Z. : "Nos agriculteurs ont déjà fait beaucoup d'efforts pour limiter leur consommation en eau. Il faut pouvoir l'expliquer et le répéter. Je le vois sur mon territoire : ils font des économies, modernisent leurs équi-

pelements depuis de nombreuses années déjà. Des efforts colossaux ont été aussi déployés pour rénover les canaux d'irrigation. Il faut continuer. Cela appelle forcément – de la part de l'État et des collectivités territoriales – la nécessité d'accompagner financièrement la rénovation de ces ouvrages. Ils sont, dans notre région, exceptionnels. Je pense en particulier aux aménagements hydrauliques du département construits il y a plusieurs siècles, et qui permettent d'irriguer en gravitaire une bonne partie de la Provence. Nous devons être à la hauteur du travail initié par Adam de Craponne à l'époque."

"En France,

l'utilisation d'eau non conventionnelle pour les besoins agricoles est interdite, mais pas l'importation de produits espagnols de bassins où il est possible d'utiliser ce type de ressource"

Pour continuer d'anticiper l'augmentation des besoins en eau, les Agences de l'eau ont également la nécessité d'accompagner encore davantage nos agriculteurs. Concernant la transformation de nos modes de cultures, les exploitants travaillent déjà à optimiser les systèmes d'irrigation, à faire évoluer leurs pratiques et se tournent vers des cultures plus rustiques, moins consommatrices d'eau. On doit pouvoir les y aider, les encourager, à la condition cependant de les accompagner aussi vers des marchés qualitatifs, respectueux de l'environnement et viables économiquement. Le sujet n'est pas



Natif de Cornillon-Confoux, au sud-est de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi est particulièrement conscient et au fait des enjeux inhérents à la gestion de l'eau dans les territoires.



Il a dit

"Il y a d'un côté les retenues de substitution, qui consistent à récupérer des eaux souterraines ou de cours d'eau. Je n'y suis pas favorable de prime abord, à part dans certains cas qui peuvent être discutés. En revanche, je suis favorable au modèle des retenues collinaires, qui reposent sur le principe de collecte de l'eau qui tombe du ciel durant l'hiver ou le printemps, pour être ensuite substituée en partie l'été aux agriculteurs."

tant de trouver des cultures moins consommatrices que de proposer à ceux qui les font des démarches globales. Consommer moins, certes, mais il faut aussi repenser les modèles économiques. Plusieurs filières 'nouvelles' se déploient sur nos territoires – je pense à l'amande ou encore à la pistache – et il nous faut pouvoir les soutenir. Mais nous avons également des spécificités et des filières territoriales à défendre, comme le foin de Crau, auxquelles nous sommes attachés et qui font notre fierté à l'international."

Votre engagement autour du développement durable vous a-t-il déjà emmené à travailler sur la question de l'eau, que ce soit dans le cadre de missions en commission ou en hémicycle ?

J.-M.Z. : "Oui. La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale prend toute sa part sur ce sujet. Plusieurs travaux ont été initiés récemment, le premier étant la mission que nous avons lancée sur l'eau face au défi du changement climatique. La commission rendra ses conclusions à la rentrée. Nous avons mené un certain nombre d'auditions récemment, en particulier sur le sujet des bassines, afin que la représentation nationale puisse être éclairée, notamment au regard de ce qu'il s'est passé à Sainte-Soline. Notre mission est pleinement engagée dans une démarche qui se veut la plus pragmatique possible, avec la volonté d'avancer collectivement."

La question des bassines d'irrigation agricole fait donc l'objet d'un travail spécifique. À quoi doit-il mener ?

J.-M.Z. : "Il s'agit avant tout d'informer les parlementaires. Il y a tout un travail à déclarer à conduire pour maîtriser un jargon lorsque l'on parle de retenues de substitution et de retenues collinaires. Ce travail est nécessaire, afin que les députés puissent s'exprimer avec sérieux. Ensuite, le travail de la commission va permettre de travailler sur des modèles. Mais il faut également être bien conscient que les retenues de substitutions et les retenues collinaires ne seront jamais l'alpha et

l'oméga de notre politique en matière de rarefaction de la ressource en eau. Il nous faut repenser notre modèle de consommation et de gestion de l'eau, en y intégrant un certain nombre de contreparties, notamment sur des sujets agroécologiques et en matière de lutte contre les produits phytosanitaires. Ces nouveaux modèles pourront aussi accompagner l'émergence de nouvelles filières."

Dans la région, on parle surtout de 'retenues collinaires' appelées à être développées pour les agriculteurs. Sagit-il pour vous de la même chose ?

J.-M.Z. : "Pour bien poser le cadre, non. Il y a d'un côté les retenues de substitution, qui consistent à récupérer des eaux souterraines ou de cours d'eau. Je n'y suis pas favorable de prime abord. À part dans certains cas qui peuvent être discutés. En revanche, je suis favorable au modèle des retenues collinaires, qui reposent sur le principe de collecte de l'eau qui tombe du ciel durant l'hiver ou le printemps, pour être ensuite substituée en partie l'été aux agriculteurs. Je précise bien en partie, car l'eau doit aussi profiter à nos cours d'eau et être partagée. C'est la raison pour laquelle de tels projets doivent être travaillés avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. C'est un peu ce que l'on essaye de mettre en place au niveau national avec le Plan 'Eau' et les Projets de territoires pour la gestion en eau (PTGE). Se pose aussi la question, demain, de l'utilisation de l'eau non conventionnelle. Nous avons lancé un travail sur la valorisation des eaux dites d'épuration, notamment pour répondre aux besoins agricoles. Et parce que nous sommes sur des incertitudes. En France, l'utilisation d'eau non conventionnelle pour les besoins agricoles est interdite, mais pas l'importation de produits espagnols qui proviennent de bassins où il est possible d'utiliser ce type de ressource. Nous ne devons cependant pas faire croire aux concitoyens, ou au monde agricole, que la question de la ressource en eau sera réglée par la valorisation des eaux non conventionnelles." **Propos recueillis par Emmanuel Delarue**